



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1^{er} lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : mairie@stotzheim.fr site internet : www.stotzheim.fr
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 ^{er} avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 ^{er} novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : prochaines collectes jeudi 26/10, 09/11 et 23/11
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale :	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

LES TRAVAUX DE LA MAIRIE

Les dernières finitions de ce long chantier sont en train de se réaliser. De nombreuses surprises ont été rencontrées lors de l'avancement du chantier ainsi que des délais prolongés d'approvisionnement des entreprises.

Plus de 50 réunions de chantier ont été nécessaires avec la participation de notre architecte M. Michel POULET pour le suivi de cette belle réalisation.

Le coût de cette réalisation s'élève à 726 972,39 € HT.

La Commune bénéficiera des subventions suivantes :

- DETR : 113 100 €
- Fonds de soutien à l'investissement : 18 301 €
- FIPHFP : 50 000 €
- Réserve parlementaire M. HERTH : 16 000 €
- Prime énergie : 645 €



Durant la phase des travaux, les séances du Conseil municipal se tenaient au presbytère. La réception des vœux, la vente de bois de chauffage et le Relais des assistantes maternelles ont eu lieu au Club house. Merci au Conseil de Fabrique et à l'Étoile Sportive pour cette mise à disposition gracieuse des locaux.

L'inauguration officielle aura lieu le samedi 4 novembre 2017 à 14 h 30.

Afin de permettre à tous de visiter cette réalisation, une

journée portes ouvertes
aura lieu le dimanche 5 novembre 2017 de 14 h à 17 h à la mairie

Le Maire,
Jean-Marie Koenig

FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **Mme et M. José ZINCK**, 21 Quartier Central
ont reçu le **Prix d'Excellence** dans la catégorie
« Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Cédric METZ**, 2 Bas-Village
ont reçu le **3^{ème} Prix** dans la catégorie
« Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Bruno KHELLOUF**, 3 Kleiner Hohweg
ont reçu le **Prix d'honneur** dans la catégorie
« Maisons avec jardin visible de la route »



- **Mme et M. Émile REICHHART**, 26 Haut-Village
ont reçu le **3^{ème} Prix** dans la catégorie
« Maisons avec jardin visible de la route »



Le Maire, les Adjoints ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjointe au Maire en charge du fleurissement,
Céline MASTRONARDI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 octobre 2017

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoint(e)s : Céline MASTRONARDI, André METZ et Michèle FETZER.

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Norbert RIESTER, Philippe SCHMITT, Benoît SPITZ.

Absent excusé : Anne DIETRICH

Procuration : Anne DIETRICH à Michèle FETZER

N° 1

TRAVAUX PONT FORÊT

- Entendu M. le Maire qui explique aux membres du Conseil qu'un pont sur la Schernetz en forêt, situé en section 38, chemin rural dit Riedbrunnenweg, au lieudit Taubenloch est fortement endommagé. La rénovation doit être donc prévue vu le diagnostic de l'état de dégradation avancée du tablier (vieillesse des éléments de structure en fer) et du déchaussement de la culée en rive gauche. Un dossier de déclaration de travaux en rivière devra être déposé avant travaux par le Maire,
- Considérant qu'il est nécessaire de demander des devis pour ces travaux,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à déposer un dossier de déclaration de travaux en rivière pour la rénovation du pont sur la Schernetz, situé en section 38, chemin rural dit Riedbrunnenweg, au lieudit Taubenloch,
- CHARGE la Commission Forêt d'étudier le dossier pour établir un cahier des charges afin de solliciter des devis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FAÇADES

- Vu le dossier de demande de subvention communale pour ravalement de façades présenté par Monsieur Bernard JOLLY pour les travaux de peinture réalisés sur son immeuble sis au 3 Bas-Village à Stotzheim,
- Vu le dossier de demande de subvention communale pour ravalement de façades présenté par Monsieur Jean-Paul METZ pour les travaux de peinture réalisés sur son immeuble sis au 10 Impasse des Jardins à Stotzheim,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'allouer la subvention suivante :
 - à Monsieur Bernard JOLLY : 60 m² à 3 €, soit 180 €, pour les travaux de peinture,
 - à Monsieur Jean-Paul METZ : 60 m² à 3 €, soit 180 € pour les travaux de peinture,
- PRÉCISE que ces subventions seront imputées à l'article 6574 "Subventions patrimoine bâti" prévu au Budget Primitif 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3

LOCATIONS DE TERRES AGRICOLES

- Vu le courrier de résiliation reçu le 16 août 2017 de M. Gilbert WALTER, pour la location de la terre agricole de la parcelle cadastrée section 56 n° 2, lot 28, au lieudit Sandfurt, de 95 ares et la location précaire de la parcelle section 53 parcelle 11, au lieudit Hubhof, de 39,31 ares,
- Considérant cependant que les conditions de participation pour la sélection des candidats doivent être refixées, notamment par rapport au statut de prioritaire (selon l'article L. 411-15 du Code rural : jeune agriculteur bénéficiant de la DJA (Dotation Jeunes Agriculteurs), exploitant de la commune répondant aux conditions,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de mettre en location selon le régime des baux ruraux, pour une durée de 9 ans :
 - la terre agricole, ban communal de STOTZHEIM, au lieudit Sandfurt, cadastrée section 56, parcelle 2 (lot 28), d'une superficie de 95 ares,
 - la terre agricole, ban communal de STOTZHEIM, au lieudit Hubhof, en location précaire cadastrée section 53 parcelle 11 de 39,31 ares,
- FIXE comme suit les critères de participation préalable à l'attribution de terrains communaux :
 - une priorité est réservée aux exploitants qui réalisent une installation bénéficiant de la DJA (article L 411-15 du Code rural),
 - le candidat devra pouvoir établir son titre de chef d'exploitation par la production d'un certificat délivré par la MSA prouvant qu'il exploite au minimum 12,5 ha de terrain,
 - seuls les candidats ayant le siège de leur exploitation à STOTZHEIM seront acceptés,
 - le candidat devra avoir moins de 60 ans au 11 novembre de l'année de l'attribution,
 - toute personne physique ou morale déjà locataire d'une ou plusieurs parcelles d'une superficie supérieure à 2 hectares (prés et champs confondus) ne pourra pas se porter candidate,
 - le candidat pourra être une personne physique ou morale, mais seule une personne physique pourra se porter candidate par famille quelle que soit la forme de l'exploitation (SARL, EARL, SDF, SA, GAEC, EURL...),
- DIT que l'attribution des terrains se fera lors du prochain Conseil municipal,
- FIXE le loyer selon l'arrêté préfectoral fixant les minima et les maxima des fermages :
 - à 134,63 €, charges en plus, pour la terre agricole, ban communal de STOTZHEIM, au lieudit Sandfurt, cadastrée section 56, parcelle 2 (lot 28), d'une superficie de 95 ares,
 - à 62,63 €, charges en plus, pour la terre agricole, location précaire, ban communal de STOTZHEIM, au lieudit Hubhof, cadastrée section 53, parcelle 11, d'une superficie de 39,31 ares,
- CHARGE le Maire de recueillir les candidatures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 4

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE : DÉFICIT RÉGIE DE RECETTES « VENTE DE BOIS »

- Entendu M. le Maire qui présente au Conseil municipal la demande de remise gracieuse du régisseur de recettes de « Vente de bois » suite au déficit constaté lors de la dernière vente qui a eu lieu le 13 février 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'émettre un avis favorable à la demande en remise gracieuse de Mme Laetitia MIMOUNI, régisseur de la régie de recettes « Vente de bois », portant sur le montant total du déficit suite à une erreur d'encaissement de la vente de bois du 13 février 2017, soit la somme de 100 € (cent euros),
- DÉCIDE de prendre en charge sur le budget de la Commune la totalité de cette somme, à savoir 100 € (cent euros).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 5

DEMANDE DE NUMÉROTATION

- Vu le courriel du 4 septembre 2017 par lequel Mme Geneviève LANG et M. Stéphane DOUVIER demandent la numérotation de leur maison en construction, située rue de Benfeld, cadastrée section 4 parcelle 145,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'attribuer le numéro 25 A à la maison de Mme Geneviève LANG et M. Stéphane DOUVIER, située rue de Benfeld,
- DIT que la numérotation prend effet à la date de la présente délibération,
- CHARGE le Maire d'informer les différentes administrations de cette numérotation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DE LA NOUVELLE CONVENTION D'ADHÉSION À LA PLATEFORME MUTUALISÉE DE DÉMATÉRIALISATION « ALSACE MARCHÉS PUBLICS »

Le marché actuel d'hébergement et de maintenance de la plateforme arrivant à échéance le 31 août 2017, une nouvelle consultation a été lancée. C'est dans ce contexte que l'ensemble des membres fondateurs ont pris la décision de mettre en place, pour le nouveau marché, une coordination tournante. Ainsi, le Département du Haut-Rhin assurera la coordination du groupement de commandes à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 août 2019, ce qui nécessite la signature d'une nouvelle convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics.

- Entendu M. le Maire qui propose d'approuver la nouvelle convention,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
- APPROUVE la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » figurant en annexe,
- AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONVENTION DE PARTENARIAT AU TITRE DU PIG RÉNOV'HABITAT 67 ET DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE ALSACIEN

- Vu la délibération du 8 avril 2013 par laquelle le Conseil municipal décide valide la convention de de partenariat au titre du programme d'intérêt général (PIG) Rénov'Habitat 67 et de la valorisation du patrimoine alsacien,
- Considérant que la convention est arrivée à échéance le 30 avril 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE la convention de partenariat au titre du programme d'intérêt général (PIG) Rénov'Habitat 67 et de la valorisation du patrimoine alsacien,
- AUTORISE M. le Maire à signer cette convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL CONTRACTUEL

- Vu la délibération du 24 avril 2017 par laquelle le Conseil municipal décide de créer un emploi d'adjoint administratif territorial contractuel, à temps partiel, renouvelable une fois,
- Considérant que le contrat d'engagement du poste d'adjoint administratif territorial contractuel arrive à échéance le 31 octobre 2017,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de renouveler l'emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet, en qualité de contractuel, à compter du 1^{er} novembre 2017.

Les attributions consisteront à accueillir le public et assister la secrétaire de mairie dans les tâches administratives quotidiennes.

La durée hebdomadaire est fixée à 11/35°.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 347, indice majoré 325, par référence à la grille de rémunération d'adjoint administratif territorial, échelon 1.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3,1 de la loi du 26 janvier 1984 pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

La durée du contrat est de 6 mois à compter du 1^{er} novembre 2017 et ne pourra plus être renouvelé.

- DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2017, chapitre 012.
- CHARGE le Maire de procéder aux formalités nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

OFFICE MAIRIE : ÉVIER ET PLAQUE DE CUISSON

- Entendu M. le Maire qui fait part au Conseil qu'il est nécessaire de prévoir, pour l'office situé au rez-de-chaussée de la mairie, un évier et une plaque de cuisson, non compris dans le marché initial,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de demander des offres pour l'achat :
 - d'un évier en inox,
 - d'une plaque de cuisson vitrocéramique, identique à la plaque se trouvant à l'office du second étage en mairie,
- CHARGE le Maire de solliciter des devis pour ces éléments,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord, le choix sera présenté aux conseillers lors du prochain Conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 10

COLUMBARIUM : INSCRIPTION MINI-CAVEAU

- Entendu M. le Maire qui informe le Conseil de l'achat d'un mini-caveau dans le columbarium.
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision concernant les inscriptions sur la pierre, afin qu'il y ait une uniformité,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE que les inscriptions seront directement gravées sur la pierre,
- DIT qu'un règlement du cimetière sera étudié en Commissions Réunies et présenté lors d'un prochain Conseil.

*ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX
8 voix pour – 4 abstentions*

N° 11

DIVERS ET COMMUNICATION**Divers :****11.1 Informations sur les DIA**

M. le Maire informe les membres du Conseil des Déclarations d'Intention d'Aliéner transmises à la Communauté des Communes du Pays de Barr :

- DIA reçue par Me GRIENEISEN, notaire à LA WANTZENAU, dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 1 parcelles 20 et 91/21 de 13,59 ares, sis 15 route Romaine, appartenant à M. et Mme Patrick STUMPF.
- DIA reçue par Me WEHRLE, notaire à BENFELD, dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 4 parcelles 62 et 83 de 12,57 ares, sis 24 rue de Benfeld, appartenant à la famille Victor SCHULTZ.
- DIA reçue par Me SIEGENDALER, notaire à BARR, dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 6 parcelle 79 de 4,14 ares, sis 2 rue d'Or, appartenant à MM. Vincent KAMMERER et Roger KAMMERER.
- DIA reçue par Me RICOU notaire à BENFELD dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 6 parcelle 31 de 2,31 ares, sis rue de Benfeld, appartenant à la famille BAUER.
- DIA reçue par Me RICOU, notaire à BENFELD, dans le cadre de la vente d'un immeuble non bâti, cadastré section 51 parcelles 608/42 et 610, de 5,61 ares, sis Chemin Woelfli, appartenant à M. Louis-Hubert SCHULTZ, Ces deux DIA constituent un échange entre les propriétaires.
- DIA reçue par Me RICOU, notaire à BENFELD, dans le cadre d'un immeuble non bâti, cadastré section 61 parcelle 613/43 de 2,56 ares, sis chemin Woelfli, appartenant à la famille BAUER.
- DIA reçue par Me RICOU, notaire à BENFELD, dans le cadre d'un immeuble non bâti, cadastré section 51 parcelles 609/42 et 611/42, de 1,36 are, sis rue de Benfeld/chemin Woelfli appartenant à M. Louis-Hubert SCHULTZ.

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES :

Victor Gilbert Paul BAUMERT, fils de Pierre BAUMERT et Caroline MEYER, demeurant 4 A rue des Roses, est né le 30 septembre 2017 à SCHILTIGHEIM.

Louise Lorraine Clothilde DAESCHLER, fille de Mathieu DAESCHLER et Noémie SCHIELE, demeurant 9 A Impasse des Jardins, est née le 16 octobre 2017 à SÉLESTAT.



DÉCÈS :

Alfred Joseph ANDRES, né le 20 mai 1933 à STOTZHEIM (Bas-Rhin), domicilié 28 Haut-Village, est décédé le 26 septembre 2017 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 84 ans.

Adrienne DENEFFELD née METZ veuve de Oscar SCHULTZ, est décédée le 20 octobre 2017 à BARR (Bas-Rhin) à l'âge de 82 ans.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



NOVEMBRE

04/11/2017	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
04/11/2017	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
04/11/2017	Vente tombola		Association de Pêche	
11/11/2017	Armistice	Monument aux morts	Commune	10 h 45
11/11/2017	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00 X
18/11/2017	Volkstrauertag	Ortenberg		18 h 00
18/11/2017	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
19/11/2017	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00

Le calendrier des manifestations du Pays de Barr et du Bernstein est à la disposition du public à la Mairie.

AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



Déclaration préalable :

- Fernand SCHWENTZEL couverture terrasse / préau, 16 Haut-Village
- Eyüp INAN réalisation escalier extérieur, 26 rue de Benfeld
- Franck ENGEL mise en place clôtures, 14 rue des Lilas
- Nicolas FETZER mise en place clôture, 28 rue des Tilleuls
- Gwenn GAUDIN pose clôture avec portail et portillon, 12 rue des Tilleuls
- Fabrice EHRHART changement fenêtres et porte garage, 35 rue de Benfeld
- François CROMER ravalement façades et remplacement garde-corps, 9 rue Lilas
- Roland SCHULTZ ravalement de façades, 6 chemin Woelfli
- Bernard LEIBEL ravalement de façades, 5 A chemin Woelfli
- Edouard JEHL ravalement de façades, 36 Bas-Village

Permis d'aménager :

- Robert WERNERT, Geneviève MICHEL, Marie-Rose METZ, Jean-Paul METZ
Création lotissement privé, 57 Bas-Village

Permis de construire :

- Alain KRIEBS / Joanny KRIEBS construction maison individuelle, Bas-Village
- Jérémy MENANT / Carole KLOEPFER, construction maison individuelle, 9 rue des Tilleuls



GYMNASTIQUE – CERCLE SAINT-NICOLAS

La reprise de la Gym senior aura lieu à partir du **mardi 26 septembre**.

Vous qui êtes retraité(e) venez nous rejoindre **à la salle des fêtes de Stotzheim** pour faire un peu d'assouplissement de votre corps et de changer vos idées de tous les jours.

Pour tout renseignement, merci de contacter :

M. Étienne WURRY au 03 88 08 17 59 ou au 06 70 29 73 27.

BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.

 CAFÉ – CACAO	 HUILE	 CONFITURE – CÉRÉALES
 CONSERVES : <i>légumes / fruits / poisson</i>	 POTAGES	 ALIMENTS BÉBÉ

Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 23** et **vendredi 24 novembre 2017**.

Il y aura également un point collecte à la **boulangerie Silbermann** le **vendredi 24** et **samedi 25 novembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie** le **samedi 25 novembre** de **9 h 00 à 11 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

Merci pour eux !

ARMISTICE 1914-1918

La Commune de Stotzheim fêtera le **samedi 11 novembre 2017** l'Armistice de la première guerre mondiale. En mémoire des victimes de ce conflit, le Maire déposera une gerbe devant le Monument aux Morts après l'office de 10 h 00.

La cérémonie officielle sera suivie d'un **Vin d'Honneur offert par la municipalité** à la mairie. Toute la population est invitée.





BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

le samedi 18 novembre 2017 (en plaine et en forêt)

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

le samedi 18 et dimanche 19 novembre 2017 (en plaine et en forêt)

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.



PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2017

Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr et du Bernstein propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 21 octobre au 6 novembre 2017.**

Au menu :

- des stages (micro-fusée, musique, cuisine, danse, ...),
- des Centres Ados,
- des activités à la carte (Sorties, Sport, Atelier créatifs, jeux vidéo, ...), avec une nouveauté : 2 ESCAPE GAME (10/14 ans et + 14 ans),
- des évènements, parmi lesquels 2 ateliers jeux en familles pour venir passer un bon moment.

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : saj.inscription@paysdebarr.fr (nouvelle adresse à utiliser pour les inscriptions),
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

Le programme des animations, ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie ou sur le site Internet <https://www.paysdebarr.fr/fr/agenda/detail/213009179>

OBJETS TROUVÉS

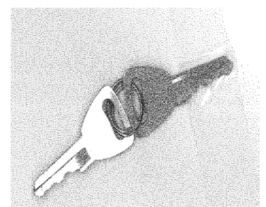
Un trousseau de clés a été retrouvé lors d'une messe à l'église St Nicolas, aux environs du 1er septembre. Il s'agit de 2 clés, dont l'une est orange, accrochées à une cordelette bleue. Le trousseau peut être récupéré en mairie pendant les heures d'ouverture au public.



Un chapeau enfant de marque « Catimini » rose, aux motifs fleuris, taille 46 cm, a été retrouvé dans l'escalier de la mairie le jeudi 21 septembre. Le chapeau peut être récupéré en mairie pendant les heures d'ouverture au public.



Un trousseau de clés a été retrouvé en mairie, sur le bord de la fenêtre côté nord, le vendredi 13 octobre dernier. Il s'agit de 2 petites clés. Le trousseau peut être récupéré en mairie pendant les heures d'ouverture au public.





RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

RECRUTEMENT D'UN AGENT RECENSEUR

Dans le cadre des opérations de recensement qui se dérouleront du 18 janvier au 17 février 2018, la commune de Stotzheim recrute un agent recenseur.

1) Missions

- Suivre obligatoirement les formations assurées par l'INSEE.
- Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par le coordonnateur.
- Déposer les questionnaires et les retirer dans les délais impartis.
- Rendre compte de l'avancement de son travail au moins une fois par semaine.
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

2) Profil

- Capacité à dialoguer pour convaincre les habitants.
- Neutralité, discrétion et confidentialité (respect du secret des informations récoltées).
- Ordre et méthode pour réussir sa collecte dans les délais.
- Capacité à utiliser un ordinateur et internet (pour le suivi des réponses faites sur le site internet mis à disposition par l'INSEE).
- Bonne connaissance du territoire de la commune.
- Les candidats devront impérativement posséder un téléphone portable.

3) Période de travail

- De début janvier à fin février.
- Réalisation d'une tournée de reconnaissance.
- Être disponible du début à la fin de la collecte ;
- Disponibilité quotidienne en journée et en soirée, y compris les mercredis et samedis.
- Pas de congé pendant toute la durée de la collecte (y compris pendant les congés scolaires).

4) Conditions de recrutement

- Contrat à durée déterminée en tant que vacataire.
- Rémunération en fonction du nombre d'imprimés collectés.

Veillez adresser votre dossier de candidature (CV + lettre de motivation manuscrite) pour le 13 novembre 2017 au plus tard à : **Mairie de Stotzheim – 39 route Romaine 67140 STOTZHEIM – mairie@stotzheim.fr**



MISE À DISPOSITION

COMPOST ET BROyat DÉCHETS VERTS

Comme annoncé lors de l'inauguration de la déchèterie de Barr le 29 juillet dernier, le SMICTOM a décidé d'expérimenter une mise à disposition de compost issu du traitement des ordures ménagères ainsi que de broyat de déchets verts.

Les usagers pourront ainsi, à compter du 24 octobre, récupérer **gratuitement dans la limite des stocks disponibles** du compost et du broyat directement en déchèterie.

Pour cela, ils devront bien prévoir le matériel nécessaire au transport et au chargement.

Entre le 24 octobre et le 3 novembre, un animateur sera présent sur site pour donner tous les conseils nécessaires à la bonne utilisation de ces produits, et sur le jardin au naturel en général.

La finalité de l'opération pour le SMICTOM est de faire découvrir les vertus de ces deux produits aux usagers et ainsi promouvoir les pratiques de compostage et de broyat à domicile.

Information disponible sur le site internet du SMICTOM (<http://www.smictom-alsacecentrale.fr/actualites/smictom/mise-disposition-de-broyat>) et page Facebook (à venir).

LOCATION D'UN TERRAIN COMMUNAL

La Commune de Stotzheim met en location, à partir du 11 novembre 2017 :

- la terre agricole, ban communal de STOTZHEIM, au lieudit Sandfurt, cadastrée section 56, parcelle 2 (lot 28), d'une superficie de 95 ares, loyer 134,63 €, charges en plus (+ 15% et - 3%),
- la terre agricole, ban communal de STOTZHEIM, au lieudit Hubhof, en location précaire, cadastrée section 53 parcelle 11 de 39,31 ares, loyer de 62,63 €, charges en plus (+ 15% et - 3%).

Le Conseil municipal fixe comme suit les critères de participation au tirage au sort préalable à l'attribution des terrains communaux :

- une priorité est réservée aux exploitants qui réalisent une installation bénéficiant de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (article L 411-15 du code rural),
- le candidat devra pouvoir établir son titre de chef d'exploitation par la production d'un certificat délivré par la MSA prouvant qu'il exploite au minimum 12,5 ha de terrain,
- seuls les candidats ayant le siège de leur exploitation à STOTZHEIM seront acceptés,
- le candidat devra avoir moins de 60 ans au 11 novembre de l'année de l'attribution,
- toute personne physique ou morale déjà locataire d'une ou plusieurs parcelles d'une superficie supérieure à 2 hectares (prés et champs confondus) ne pourra pas se porter candidate,
- le candidat pourra être une personne physique ou morale, mais seule une personne physique pourra se porter candidate par famille quelle que soit la forme de l'exploitation (SARL, EARL, SDF, SA, GAEC, EURL...).

Date limite des candidatures : lundi 6 novembre 2017, 12 h 00.

L'attribution de la location sera effectuée par décision du conseil municipal.



Société d'Aviculture
de Stotzheim & environs

EXPOSITION AVICOLE

Les 18 et 19 Novembre 2017
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Vendredi Après-Midi Visite des enfants de l'école maternelle de STOTZHEIM	Samedi Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30
Dimanche Ouverture à 9h Apéritif à 11h	Samedi soir-Dimanche soir Tartes Flambées et Pizzas
Dimanche Midi Bouchées à la reine Dessert - Café Adulte 15€ - Enfant 10€	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de société passeront chez vous le Samedi 04 Novembre 2017
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Chers Amis et Concitoyens

L'équipe de la FABRIQUE DE L'EGLISE qui confectionne des
Couronnes DE L'AVENT vous propose cette année pour le

Financement de la réfection de L'ORGUE:

Des Couronnes de Table au prix de 20 €

Des Couronnes d' ACCUEIL au prix de 25 €

Des chemins de Table au prix de 25 €

Des Ceps de Vignes en chemin de Table au prix de 30 €

Des arrangements pour le cimetière au prix de 25 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés

selon vos souhaits à réserver sur place à partir du

LUNDI 20 NOVEMBRE au Presbytère de STOTZHEIM

8 H 00 / 12 H 00 – 14 H 00 / 17 H 00.

Vous pouvez vous adresser à Meyer A : 03.88.08.94.11

Frindel Marlyse: 03.88.08.14.03 - Thomann R . 06.09.05.63.30.

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles veuillez détacher le bon

ci dessous et cocher votre choix de Couronne et de Bougie par une X.

Nous vous proposons différentes couleurs de Bougies:
Rouges / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange .

Couronne de table pour un don de 20 € : Bougies couleur :

Couronne D'Accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute : pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un Don de 25 € : Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de Table pour un don de 30 € : Bougies Couleur :

Arrangements de Cimetière pour le don de 25 € :

